



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 29 janvier 2024

| | |
|-------------------|---|
| 2024 - 001 | NOMBRE DE MEMBRES |
| | - Afférents au Conseil Municipal : 23 |
| | - En exercice : 23 |
| | - Qui ont pris part à la délibération : 22 |
| | Date de la convocation : 23/01/2024 |
| | Date d'affichage : 23/01/2024 |

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **Mme Nathalie HOURQUET***

OBJET :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

CONSIDÉRANT qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDÉRANT que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission de Mme Christelle LALANNE, il convient de désigner un nouveau membre de la commission d'appel d'offres pour la durée restante du mandat,



CONSIDÉRANT qu'après appel à candidatures au sein de l'assemblée communale, la **LISTE UNIQUE** a été proposée et composée des personnes suivantes :

| COMMISSION D'APPEL D'OFFRES | |
|------------------------------------|--------------------|
| Président de droit : M. le Maire | |
| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
| FOURNET Cyrille | LABAT Benoît |
| VILATON Pascal | GATUINGT Patrice |
| CONSTANTIN François | LARROQUE Claude |

En application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire déclare les personnes installées immédiatement comme membres de la Commission d'appel d'Offres :

| COMMISSION D'APPEL D'OFFRES | |
|------------------------------------|--------------------|
| Président de droit : M. le Maire | |
| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
| FOURNET Cyrille | LABAT Benoît |
| VILATON Pascal | GATUINGT Patrice |
| CONSTANTIN François | LARROQUE Claude |

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **30 janvier 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



| VOTE : | |
|---------------|-----------|
| Pour | 22 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024001
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).